



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 2025-212 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2026

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2025, ses membres ont adopté le règlement no 2025-212 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2026 ;

QUE ce règlement a pour objet de décréter les taxes foncières générales, les taxes spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des matières résiduelles, d'autres frais applicables ainsi que le mode de paiement de ces contributions pour 2026 ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être consulté à la page *Finances et trésorerie* du site internet de la Municipalité, ou une copie de celui-ci peut être obtenue moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 17^e jour du mois de décembre 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général